

MÉMOIRE SOUMIS À LA COMMISSION DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR L'EUTHANASIE ET LE SUICIDE ASSISTÉ

Mon nom est Vaclav Vychytil, je vis au Québec depuis 42 ans, je suis marié et père de quatre enfants. J'ai gagné ma vie comme professeur de violon et je suis présentement partiellement retraité.

J'ai décidé de présenter ce mémoire à la Commission car la proposition d'instaurer légalement la pratique de l'euthanasie et du suicide assisté dans notre système de santé m'effraie profondément.

Les raisons de mon opposition à la légalisation de l'euthanasie et du suicide assisté sont multiples, mais je veux me limiter ici surtout aux quatre suivantes :

- La perte de confiance en notre système de santé de la part de patients potentiels
- L'insécurité générale de toute personne âgée ou autrement vulnérable
- L'impact négatif sur la volonté de vivre et d'affronter les adversités de la vie chez les Québécois
- Le grand danger d'abus de la part des individus, des compagnies d'assurance et des gouvernements.

La perte de confiance en notre système de santé de la part de patients potentiels

La raison d'être de notre système de santé était de venir en aide, si possible pour guérir ou au moins pour soulager, rendre la maladie plus supportable. On se tournait vers les médecins et le personnel de l'hôpital avec la confiance que notre vie avait une valeur unique à leurs yeux au même titre que la leur. Elle était plus que seulement le fonctionnement de notre corps. Chaque personne était considérée, avec raison, comme un mystère unique dont le fonctionnement physique ou psychique était juste la partie extérieure. Si la pratique de l'euthanasie était instaurée, la vie humaine, notre vie, serait de plus en plus considérée seulement sous l'angle de son fonctionnement biologique. La valeur de ma vie sera jugée selon l'aptitude de mon corps de fonctionner adéquatement. Si mon organisme ne peut plus répondre positivement aux traitements disponibles, ma vie ne vaudra plus rien... on m'encouragera à la terminer «en dignité». Personnellement, je trouve cela indigne et même dégradant.

L'insécurité générale de toute personne âgée ou autrement vulnérable

La perspective d'être perçu dans notre système de santé comme un objet à évaluer quant à sa capacité de fonctionner adéquatement, va nécessairement engendrer chez toute personne âgée ou autrement vulnérable un fort sentiment d'insécurité chaque fois qu'elle aura besoin de se tourner vers les services de santé. Avec les années, ce sentiment va aller grandissant. Plus on est fragile et vulnérable, plus on a besoin de présence et d'accompagnement et combien de personnes vont plutôt cacher leur maladie que chercher de l'aide auprès des personnes qui auront le pouvoir, et peut-être même la mission, de les faire mourir ? Le mot compassion dans son sens premier signifie *volonté de souffrir avec*. Vouloir donner la mort à la place est exactement le contraire de la compassion : c'est l'abandon, la démission.

L'impact négatif sur la volonté de vivre et d'affronter les adversités de la vie chez les Québécois

La volonté d'instaurer l'euthanasie et le suicide assisté dans notre système de santé provient d'une philosophie qui fait abstraction de la dimension spirituelle de la vie humaine et veut surtout ignorer comme dépassée, toute référence à Dieu. Le phénomène de la foi religieuse a pourtant fait depuis toujours partie intégrante de la façon dont la grande majorité des êtres humains, à travers l'histoire, faisait face à leur condition. Et encore aujourd'hui, le personnel des hôpitaux, des centres pour personnes âgées et surtout beaucoup d'aidants naturels constatent, souvent avec étonnement, la force morale et psychique que donne la foi dans une situation de souffrance.

Si elle voulait s'approprier le pouvoir de donner la mort à des êtres humains qu'elle juge inadéquats pour continuer à vivre, la société québécoise ferait une autre affirmation de son refus de croire en un sens plus profond de la vie humaine.

Elle enverrait ainsi un signal très négatif à toute personne vivant une situation de vie très difficile à cause des circonstances qui la défavorisent lourdement et qu'elle ne peut changer. Infirmité de naissance, manque de talent, toutes sortes d'incapacités intellectuelles, santé chancelante comme aussi la pauvreté et même des situations de famille brisée peuvent sembler être autant d'obstacles au profond désir de bonheur. En effet, les chances d'atteindre le bonheur apparaissent souvent très inégales. Et pourtant, chaque personne doit livrer un combat pour son bonheur avec les circonstances uniques de sa vie. Les uns doivent puiser dans les profondeurs de leur être la force de ne pas se laisser abattre par les circonstances trop difficiles alors que d'autres doivent trouver dans leur cœur la sagesse de ne pas manquer le vrai bonheur à cause de trop de facilités. Les exemples de vainqueurs et de vaincus se trouvent des deux cotés.

Il est un fait observable que là où coexistent harmonieusement la raison et la foi, les chances de vivre heureux sont grandes. Une société qui voudrait détruire la foi au nom de la raison serait définitivement mal avisée et beaucoup de ses membres en deviendraient malheureux.

Le grand danger d'abus de la part des individus, des compagnies d'assurance et des gouvernements.

La légalisation du recours à l'euthanasie devient particulièrement inquiétante dans le contexte actuel du vieillissement de la population québécoise. Ses promoteurs diront évidemment qu'il s'agirait juste des cas d'extrême déchéance mentale ou physique, d'un petit nombre. Mais, à l'instar de l'avortement qu'on prétendait pratiquer seulement dans les cas très rares et par lequel on supprime aujourd'hui, juste au Québec, à peu près 30 écoles de mille enfants chaque année, il est très facile d'imaginer l'élargissement progressif des tranches de population qui seraient visées par l'euthanasie dans deux ou trois décennies. Dans une société où la foi en Dieu serait de plus en plus rare, la dépression, surtout à la fin de vie, serait probablement de plus en plus fréquente. Il serait évidemment très facile d'obtenir le consentement pour en finir avec sa vie. Les assureurs et le gouvernement y trouveraient bon compte.

Conclusion

Quand j'entends certains politiciens parler de cette question et je vois comment l'euthanasie et le suicide assisté sont «vendus» à la population comme une autre étape de l'évolution de la société québécoise, j'ai l'impression qu'on tombe dans un trou béant.

Il me semble que c'est le temps qu'on arrête de penser que toute évolution est nécessairement dans la bonne direction et que c'est par un consensus majoritaire qu'on trouve la solution à tout problème. Est-ce que nous ne voyons pas que la direction de l'évolution et le consensus majoritaire sont faciles à manipuler ?

Je souhaite que chaque membre de cette Commission réalise qu'il ne s'agit pas de trouver un nouveau consensus, mais plutôt la bonne réponse à une question très grave. Il me semble que la réponse et la force de l'assumer sont à chercher au fond des cœurs et dans la richesse et la profondeur de la vraie culture québécoise, celle qui a permis au Québec de survivre dans les temps difficiles.

Bonne chance à vous...et à nous tous et toutes qui avons franchi le cap de première jeunesse !

Vaclav Vychytil

P.S. : En cherchant l'adresse pour envoyer mon mémoire, je constate avec surprise que le nom officiel de la Commission parlementaire est : ***Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité.*** Comment est-ce possible qu'une commission parlementaire qui doit servir de modérateur impartial pour un débat public utilise dans son titre l'euphémisme bien connu des promoteurs de l'euthanasie et du suicide assisté ? Est-ce que cela veut dire que les membres de la Commission sont déjà tout gagnés d'avance pour l'agenda du groupe pro-euthanasie ?